

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 01 mars 2019 à 19 heures 30 minutes
Salle du Conseil

Présents : Mme DA SILVA Christine, M. DELOROZOY Gilles, M. DELOROZOY Francis, Mme DHOOSCHE Sylvette, M. HURAND Jean-Marc, M. LEGROS Lionel, Mme SAUVAGE Catherine, Mme SOLIVEAU Joëlle, M. TESTA Romuald

Procuration(s) : Mme HELLER Suzanne donne pouvoir à M. TESTA Romuald, M. LAURENT Raphaël donne pouvoir à Mme DHOOSCHE Sylvette

Absent(s) : Mme BOYEAU Marion, M. FLAMANT Benjamin

Excusé(s) : M. BONNET Yves, M. DEQUIEDT Xavier, Mme HELLER Suzanne, M. LAURENT Raphaël

Secrétaire de séance : Mme DHOOSCHE Sylvette

Président de séance : M. DELOROZOY Francis

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. **Mme DHOOSCHE Sylvette** a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

2 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le dernier compte-rendu n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du **13 février 2019**.

3 - Délibération convention pour l'enrobée à froid - Délibération 2019-2-1

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'adhésion de la commune de Orly-sur-Morin au S.I.V.O.M,

Vu la commande du SIVOM représenté par Monsieur LEMOINE Rémy, à l'entreprise WIAME pour l'achat d'enrobée à froid,

Le Maire expose au Conseil Municipal la convention financière pour le remboursement suite à une commande de 2,440 tonnes par la commune.

Il convient de délibérer pour accepter le remboursement de la somme de 268,40 euros au S.I.V.O.M.

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le remboursement de la somme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Travaux complémentaire pour la rue de la Montagne Blanche - Délibération 2019-2-2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis en date du 26 février 2019,

Vu les travaux prévus pour la rue de la Montagne Blanche,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à l'unanimité le devis pour des travaux complémentaires dans la rue de la Montagne Blanche.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Délibération pour les Indemnités élus - Délibération 2019-2-3 (annule et remplace la délibération 2018-5-4)

Monsieur le Maire informe son équipe municipale des nouvelles modalités liées au Prélèvement à la Source.

CONSIDÉRANT que pour appliquer ces nouvelles conditions posées par la loi, il est préférable de procéder à un versement mensuel des indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

CONSIDÉRANT que le versement des indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints est actuellement trimestriel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement mensuel des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Questions Diverses

- Monsieur TESTA Romuald signale au Conseil Municipal le non-respect de certains administrés concernant l'interdiction de brûler les déchets verts.
- Un rappel concernant les incivilités (brûlage de déchets-verts, déjections canines, nuisances sonores) sera distribué à la population dans toutes les boîtes aux lettres

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h20.

Fait à ORLY-SUR-MORIN
Le Maire,